

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 25 janvier 2018 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 27 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le *vendredi 19 janvier 2018* s'est réuni le jeudi 25 janvier 2018 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CARBONNET Serge, CALZAVARA Martine, CARRERE-GALDIN Nicole, SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, Adjoints, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, CHRISTEN Roland, COUZINEAU Patrick, ANGELY Lydie, CAMPS Brigitte, DALLA SANTA Jean-Christophe, MARCHAND Jean-Pierre, SPECOGNA Marilyn, Hervé BROUILLON, MAHIEU Anne, HOCQUELET Joël, CERUTI Michel, GAY Laurent, MANIER Bernard, MAURIN Patrick Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VERDIER Alain, BALLEREAU Marie-Catherine, BRETAGNE Karine, FIGUÈS Fatima, BORDERIE Sophie, CILLIERES Charles

Pouvoirs : de BALLEREAU Marie-Catherine à MARCHAND Jean-Pierre, de BRETAGNE Karine à CAMPS Brigitte, de FIGUES Fatima à MAHIEU Anne, de BORDERIE Sophie à HOCQUELET Joël, de CILLIERES CHARLES à CERUTI Michel

A.06

**Renouvellement de la Convention de prestation de services de télécommunications
Ville/EPA Cité de la Formation**

Afin de permettre à l'EPA, de bénéficier des conditions tarifaires qui sont obtenues dans le cadre du marché actuel, les lignes téléphoniques de l'EPA ont été incluses au préambule dans le dossier de consultation.

A ce titre, une convention entre la Ville et l'EPA précisera les conditions inhérentes à ce dossier.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

Décide de signer une nouvelle convention de prestations de services de télécommunications avec l'EPA autorisant l'intégration des lignes téléphoniques au marché public actuel afin de bénéficier de tarif préférentiel.

Dit que cette convention est entrée au 1^{er} Janvier 2017 pour toute la durée du marché.

- Précise** que le remboursement demandé à l'EPA se fera annuellement sur présentation d'un état établi par le service financier de la Mairie, il comprendra :
- les frais de consommation et abonnement téléphonie, les frais de connexion SDSL, les achats de terminaux et postes téléphoniques
- Autorise** M. le MAIRE ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 –
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 26 janvier 2018

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 31.01.2018
et de sa transmission au contrôle de légalité le 31.01.2018

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET

